

# ANECDOTES

RELATIVES

A QUELQUES PERSONNES,

ET A PLUSIEURS

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES

DE LA RÉVOLUTION.

PAR J.-B. HARMAND (DE LA MEUSE),

ANCIEN DÉPUTÉ, ET EX-PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée de douze nouvelles Anecdotes, supprimées par la  
censure de 1814.

*Quantum a rerum turpitudine habes,  
Tantum a verborum libertate te sejungas.*

Cic.

---

PARIS.

MARADAN, LIBRAIRE, RUE DES MARAIS,

FAUBOURG-SAINT-GERMAIN, N° 16.

1820.

# TABLE.

---

	Page
<b>INTRODUCTION.</b>	<b>j</b>
Sur deux motifs incroyables de détention.	1
Sur Mademoiselle Corday.	6
Sur une inculpation authentique et fausse.	11
Sur le tribunal révolutionnaire.	16
Sur le duc d'Orléans.	44
Sur Marat.	66
Sur Saint-Just.	74
Sur Vergniaud et sur l'Auteur.	80
Sur Lazouscki.	90
Sur monsieur de Carletti, ambassadeur de Toscane.	92
Sur ma mission à Brest.	96
Sur la première clôture des jacobins.	123
Sur un faux prince de Talmont.	134
Sur un singulier cocher de fiacre.	141
Sur les théophilanthropes.	147
Sur le <i>Mirabilis liber</i> et les illuminés.	154
Sur Louis XVI.	161
Sur Madame, fille du Roi, et le Dauphin, pendant leur détention au Temple.	172
Sur madame la princesse de Lamballe et Ro- bespierre.	199



SUR

## SAINT - JUST.

CE n'est pas l'histoire de la carrière révolutionnaire de Saint-Just que je veux tracer ici, elle n'est pas susceptible d'une simple anecdote ; il faudrait d'ailleurs tremper ma plume dans le sang, et c'est déjà trop pour moi de la tremper dans les larmes de la douleur : je veux seulement citer quelques faits particuliers relatifs à cet homme féroce, et qui, je crois, ne sont pas connus.

On n'oubliera jamais l'accusation injuste et la fin malheureuse de ces jeunes gens de la ville d'Orléans, qui avaient eu une rixe avec un député assez connu.

Les pères, les mères, les sœurs, toutes leurs familles étaient à Paris, sollicitant la justice et l'humanité des accusateurs et des juges.

Le tribunal criminel révolutionnaire ayant prononcé la peine de mort, on conseilla à ces malheureuses familles de recourir à la Convention nationale pour obtenir la suspension du jugement, l'évocation de l'affaire à un de ses comités, l'examen et un rapport.

On leur avait fait espérer des appuis qui leur

manquèrent ; le député dénonciateur avait promis lui-même de se trouver à la séance et de seconder leur réclamation : mais cela eût été trop beau , il n'y vint pas ; et on venait de passer à l'ordre du jour sur leur pétition , lorsque j'arrivai à l'Assemblée.

Je fus surpris en approchant de la salle d'en trouver les avenues obstruées par une foule extraordinaire ; je m'informai de la cause , et on me dit que cette affluence était occasionnée par l'intérêt qu'inspirait la réclamation des premières maisons de commerce d'Orléans , dont les enfans avaient été condamnés la veille , et devaient être exécutés aujourd'hui si la Convention ne prononçait pas la suspension du jugement.

A mesure que j'approchais , j'entendais des cris et des sanglots inexprimables. Ce que je vis en entrant peut encore bien moins se rendre.

Deux mères étaient étendues de douleur à terre ; les pères , les yeux noyés de larmes , levaient leurs bras vers la montagne de la Convention et vers le ciel : c'était y unir l'inexorable enfer. Les sœurs , plus nombreuses , étaient tombées à droite et à gauche , dans les bras de ceux qui avaient eu le temps et le triste avantage de parer leur chute à terre en les soutenant , et de ce tableau sortaient , par intervalle , des cris déchirans et des invocations qui arrachaient l'ame.

Pour aller à la place que j'occupais habituelle-

ment dans la salle, il fallait la traverser, et je n'aurais pu le faire qu'en marchant sur le corps de ces mères infortunées qui ne voulaient pas se relever sans avoir obtenu la suspension qu'elles demandaient. Je m'arrêtai, en conséquence, au premier endroit libre que j'aperçus, sans prendre garde à ceux auprès desquels je prenais place : l'un d'eux était St.-Just, et il ne me le laissa pas ignorer bientôt après.

Ce que je voyais et les cris de douleur et de désespoir qui s'échappaient du sein maternel de ces femmes étendues et embrassant le marbre de la Convention, allaient au fond de mon cœur, m'arrachaient des larmes et des sanglots que je retenais et qui me contractaient la bouche et les yeux ; mais quelque effort qu'on fasse, il en transpire toujours un peu. St.-Just se retourne vers moi, m'observe et me dit : *Tu pleures, lâche ? Ma foi, lui dis-je, il est impossible d'être témoin d'une pareille douleur sans la partager ; je n'en puis plus. Eh bien, moi, reprit le monstre, je me félicite de n'avoir pas encore versé de larmes depuis que je me connais.*

L'horreur me ferma la bouche, et je mesurai, dans la pensée, à quel point la monstrueuse organisation et le génie atroce de ce scélérat pouvaient nous conduire dans la crise affreuse où nous nous trouvions, avec les pouvoirs sans bornes dont il était revêtu et l'ascendant meurtrier qu'il avait pris et auquel la défection des sections de Paris nous avait abandonnés dans les journées des 31 mai et 2 juin 1793.

Je vis que l'infini des crimes pouvait seul assouvir cette ame sanguinaire ; je frissonnai d'effroi à cette terrible perspective, et aujourd'hui encore, à quelque distance que nous soyons de ces temps affreux, je ne puis y penser sans frémir, parce qu'il m'est démontré que, sans les événemens des 8 et 9 thermidor, la carrière de sang, que ce monstre parcourait sans émotion, se serait ouverte devant lui sans limites.

Cependant il n'avait pas encore trente ans, on ne lui en donnait que 28 : c'est l'âge où l'homme dispute encore sa bonté native et sa sensibilité contre les attaques de l'expérience, et tout était déjà consommé pour ce brigand, ou plutôt, il faut l'en croire lui-même, il n'avait jamais rien senti.

Et pourquoi, en effet, la nature n'aurait-elle pas ses monstres dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique ? Mais pourquoi aussi, mère injuste ou imprévoyante, n'a-t-elle pas signalé les premiers comme elle a signalé les derniers ?

Je ne sais jusqu'à quel point MM. Lavater et Gall ont suppléé la nature à cet égard ; je ne sais même si cela est possible, mais la découverte la plus utile, en morale, serait assurément celle qui produirait cette possibilité.

En attendant, et je sais que nous attendrons long-temps, borné à ne pouvoir juger qu'après la plus funeste expérience, je remerciai intérieurement St.-Just d'avoir levé son masque, et j'allai

sur-le-champ le signaler à plusieurs de mes collègues.

Le même , étant à l'armée du Rhin , chargea un jour le général Pichegru d'une opération difficile , et lui demanda combien il lui fallait de temps : Pichegru dit , 24 heures. « *Tu veux donc pacifier l'Europe* , lui répondit St.-Just ; *je te donne trois quarts-d'heure : ce temps passé , je te fais fusiller à l'avant-garde si la chose n'est pas exécutée.* »

L'ennemi attaqua l'instant après , et l'ordre de l'expéditif St.-Just devint inutile ; mais on ne sait ce qui doit étonner le plus , de l'impudence de St.-Just ou de la modération du général. C'était la folie d'une part et la sagesse de l'autre ; l'attaque était un expédient de la sagesse de Pichegru.

Une demoiselle jeune , grande et bien faite , s'était refusée aux recherches de St.-Just : il la fit conduire à l'échafaud. Après l'exécution , il voulut qu'on lui représentât le cadavre , et que la peau fût levée. Quand ces odieux outrages furent commis , il la fit préparer par un chamoiseur et la porta en culotte.

Je tiens ce fait révoltant de celui même qui a été chargé de tous les préparatifs et qui a satisfait le monstre ; il me l'a raconté , avec des détails accessoires que je ne peux pas répéter , dans mon cabinet au comité de sûreté générale , en présence de deux autres personnes qui vivent encore.

Il y a plus : c'est que d'après ce fait , d'autres monstres , à l'exemple de St.-Just , s'occupèrent

des moyens d'utiliser la peau des morts, et de la mettre dans le commerce. Ce dernier fait est encore constant.

Il ne l'est pas moins que, il y a environ trois ans, on mit aussi dans le commerce de l'huile tirée des cadavres humains : on la vendait pour la lampe des émailleurs.

Quant au fait relatif à St.-Just, on m'a raconté, depuis, qu'un homme bien connu, ayant perdu une dame à laquelle il était très-attaché, avait employé le même moyen pour conserver un reste ou un souvenir matériel de l'objet de ses affections.

Cela est-il susceptible de quelques réflexions ? je n'en sais rien.